

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 3 MAI 2022

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022

1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Marie-Josée Lamothe

- 1.1 Rapport de la présidente
- 1.2 Dépôt du rapport financier 2021
- 1.3 Dépôt des formulaires DGE-1038 – Liste des donateurs et rapport de dépenses – Élections municipales du 7 novembre 2021
- 1.4 Dépôt des attestations – Formation éthique et déontologie des membres du conseil
- 1.5 Programmes d'assurances des OBNL de l'UMQ
- 1.6 Autorisation de paiement – Tremblay Bois Mignault Lemay
- 1.7 Correspondance

2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement 655-22-01 (RM 460) concernant la paix, l'ordre et les nuisances
- 2.3 Autorisation d'utilisation du stationnement de l'église – SAAQ
- 2.4 Correspondance
 - a) Bulletin d'information – 19 au 26 avril 2022
 - b) Semaine sécurité civile
 - c) Lettre d'appui Paramedic

3. Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Approbation de la programmation révisée de la TECQ 2019-2023
- 3.3 Correspondance

4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Confirmation de madame Jacinthe Deneault au poste de coordonnatrice au service des loisirs, culture et vie communautaire
- 4.3 Octroi d'un contrat pour le pavage du stationnement du centre communautaire Georges-Perron
- 4.4 Suspension de l'application de la politique d'utilisation des infrastructures et équipements municipaux
- 4.5 Autorisation vente de garage
- 4.6 Demande de contribution financière – Société de l'Agriculture de Missisquoi
- 4.7 Demande d'autorisation vente de boissons alcoolisées – Société de l'Agriculture de Missisquoi

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : richard.joyal@ville.bedford.qc.ca afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

- 4.8 Demande d'autorisation de fermeture de rues – Société de l'Agriculture de Missisquoi
- 4.9 Demande d'utilisation d'équipements incendie - Société de l'Agriculture de Missisquoi
- 4.10 Autorisation gratuité – Local Centre Georges-Perron OPEX
- 4.11 Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 714-22-1 - Bibliothèque
- 4.12 Correspondance
 - a) Invitation AGA – Journal St-Armand
 - b) École Butler – Défi des maires
 - c) Fête des voisins 2022

5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini

- 5.1 Rapport du président
- 5.2 Correspondance
 - a) Remerciement Villas

6. Commission des matières résiduelles – Mona Beulac

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
 - a) Procès-verbal du 8 mars 2022
 - b) Procès-verbal du 29 mars 2022

7. Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 699-22-23
- 7.3 Demande d'autorisation auprès de la Commission de toponymie du Québec pour nommer deux (2) nouvelles rues dans le projet domiciliaire – Château d'eau
- 7.4 Dérogation mineure – 162 à 168 rue de l'Église
- 7.5 Demande de PIIA – 1 rue Rivière – Remplacement de fenêtres et galerie arrière
- 7.6 Demande de PIIA – 15 rue du Pont – Affichage vitrine occupant 100% de la surface vitrée
- 7.7 Demande PIIA – 110 rue Rivière – affichage sur mur
- 7.8 Correspondance
 - a) Registre des permis pour le mois d'avril
 - b) PV du CCU

8. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Autorisation de paiement Kalitech
- 8.3 Autorisation de paiement Tetra Tech
- 8.4 Correspondance

9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Varia

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, le mardi 3 mai 2022, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
	Mona Beulac

Est absent : Le conseiller Yves Gnocchini

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier et Marie-Claude Bélisle, adjointe.

22-05-122

Ouverture de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beulac
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil ouvre la séance.

ADOPTÉE

22-05-123

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Autorisation de l'événement Truck n Roll en coeur;
- Autorisation de signature pour le Programme de soutien aux politiques familiales municipales.

ADOPTÉE

N.M.

Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié le vendredi 29 avril sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

22-05-124

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022 tel que soumis.

ADOPTÉE

22-05-125

Dépôt du rapport financier 2021

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil accuse réception, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, du rapport financier 2021 consolidé comprenant le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE

22-05-126

Dépôt des formulaires DGE-1038 – Liste des donateurs et rapport de dépenses – Élections municipales du 7 novembre 2021

Le directeur général accuse réception des « formulaires DGE-1038 – Liste des donateurs et rapport de dépenses » dans le cadre de la campagne électorale relative à l'élection du 7 novembre 2021.

22-05-127

Dépôt des attestations – Formation éthique et déontologie des membres du conseil

Considérant que, conformément au premier alinéa de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, les élus ont participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dans les six mois du début de leur mandat;

Considérant que, conformément au quatrième alinéa de l'article 15 de la Loi, le directeur général fait rapport au conseil de la participation des élus à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale;

Le directeur général dépose les attestations de participation des élus à la formation sur l'éthique et la déontologie.

22-05-128

Programmes d'assurances des OBNL de l'UMQ

Considérant que des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir ;

Considérant que L'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et afin d'aider ainsi les OBNL ;

Considérant que L'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifiés;

Considérant que ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

22-05-128
(suite)

Que ce conseil autorise la ville de Bedford à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

Que ce conseil reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

Numéro de police	Nom	Adresse
OSBL-200553	Club de l'Âge d'Or de Bedford Inc.	2-14 Rue Philippe-Côté C.P. 688
OSBL-200871	DIABÈTE BROME-MISSISQUOI (DBM)	2, rue Adhémar-Cusson, bureau 3

ADOPTÉE

22-05-129

Autorisation paiement – Tremblay Bois Mignault Lemay

Considérant que la ville de Bedford a mandaté la firme Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L avocats pour les représenter dans la demande d'arbitrage concernant le partage des redevances des carrières et sablières;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le paiement de la facture 0000125464 de Tremblay Bois Mignault Lemay avocat au montant de 43 189,16 \$, taxes incluses.

Que ce conseil autorise l'appropriation a même l'excédent de fonctionnement non affecté de 40 000 \$ pour le paiement de cette facture.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-05-130

Avis de motion et présentation du projet de règlement 655-22-01 (RM 460) concernant la paix, l'ordre et les nuisances

Considérant que le projet de règlement 655-22-01 concernant la paix, l'ordre et les nuisances est déposé;

Le conseiller Daniel Audette donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement 655-22-01 concernant la paix, l'ordre et les nuisances sera adopté lors d'une séance subséquente du Conseil, abrogeant et remplaçant le règlement 655-18-03.

Le conseiller présente le projet de règlement au public dont copie a été remise à tous les membres du conseil conformément à la loi.

ADOPTÉE

22-05-131

Autorisation d'utilisation du stationnement de l'église - SAAQ

Considérant que la SAAQ, division du contrôle routier Québec, désire tenir une journée d'inspection mécanique sur des véhicules lourds qui transigent sur le territoire de la ville;

Considérant que pour ce faire la SAAQ demande l'autorisation d'utiliser le stationnement de l'église pour la journée d'inspection, soit le 19 mai 2022;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise la SAAQ, division du Contrôle routier Québec, à utiliser le stationnement rue de l'église le 19 mai 2022 et ce, pour l'inspection mécanique de véhicules lourds qui transigent sur le territoire de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

22-05-132

Approbation de la programmation révisée de la TECQ 2019-2023

Considérant que la Ville de Bedford a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la Ville de Bedford doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la Ville de Bedford s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La Ville de Bedford atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

22-05-133

Confirmation de madame Jacinthe Deneault au poste de coordonnatrice au service des loisirs, culture et vie communautaire

Considérant l'embauche de madame Jacinthe Deneault à titre de coordonnatrice au service des loisirs, culture et vie communautaire et la fin de sa période de probation établie à 3 mois;

Considérant que sa période de 3 mois de probation se termine le 14 mai 2022;

Considérant que monsieur Richard Joyal, directeur général, a complété l'évaluation de madame Jacinthe Deneault durant la période de probation selon les critères et à la satisfaction de la Ville.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil confirme madame Jacinthe Deneault à titre de coordonnatrice au Service des loisirs, culture et vie communautaire.

ADOPTÉE

22-05-134

Octroi d'un contrat pour le pavage du stationnement du Centre communautaire Georges-Perron

Considérant que la Ville de Bedford doit faire repaver le stationnement du Centre communautaire Georges-Perron ;

Considérant que pour ce faire, le devis d'appel d'offres BED20220425 a été déposé sur le SEAO en procédant par l'invitation de trois (3) entreprises de la région ;

Considérant que les trois (3) entreprises ont soumis une offre de service conforme dans le cadre de cette démarche, soit :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX TOTAL (incluant les taxes)
Pavages Maska Inc.	68 212,66\$
EBI (Excavation Bedford Inc.)	74 497,80\$
Eurovia Québec Construction Inc.	74 810,78\$

Considérant que le plus bas soumissionnaire est Pavages Maska Inc. pour un montant de 59 328,25 \$, plus les taxes applicables.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil octroi un contrat de 59 328,25 \$, plus les taxes applicables à Pavages Maska inc. pour le pavage du stationnement du Centre communautaire Georges-Perron, selon les modalités du devis d'appel d'offres BED20220425 et de ses addenda 1 et 2.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-05-135

Suspension de l'application de la politique d'utilisation des infrastructures et équipements municipaux

Considérant que la politique d'utilisation des infrastructures et équipements municipaux est présentement en vigueur;

Considérant que durant la pandémie, les citoyens et organismes n'ont pas été en mesure d'utiliser les infrastructures et équipements de la Ville de Bedford;

Considérant que la Ville de Bedford désire rendre accessible ses infrastructures et équipements municipaux;

22-05-135
(suite)

Considérant que la Ville désire revoir la tarification pour la location ponctuelle de ses infrastructures et équipements;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil suspende l'application de la politique d'utilisation des infrastructures et équipements municipaux de la Ville de Bedford;

Que ce conseil demande à l'administration municipale de procéder à la tarification en fonction des coûts afférents à l'utilisation des infrastructures et équipements de la Ville de Bedford.

ADOPTÉE

22-05-136

Autorisation – Vente de garage

Considérant que le conseil désire modifier les normes encadrant les ventes de garage sur son territoire afin d'en permettre la tenue plus d'une fois par année;

Considérant les délais requis par la Loi pour modifier le règlement de zonage de la ville;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

De permettre à l'inspecteur en bâtiment d'autoriser plus d'une vente de garage par année et ce, malgré la réglementation d'urbanisme en vigueur actuellement;

De permettre la tenue d'une vente de garage à :

- une fois par mois;
- le premier week-end du mois;
- du mois de mai au mois d'octobre seulement.

En plus de ces autorisations, ce conseil désire permettre la tenue de vente de garage aux dates suivantes pour l'année 2022 :

- le week-end du 21 mai;
- le samedi 11 juin, organisée par la ville;

D'appliquer toute autre disposition applicable concernant les ventes de garage.

De publier sur les outils de communications de la ville les modifications apportées afin d'informer les citoyens de ces changements.

ADOPTÉE

22-05-137

Demande de contribution financière – Société de l'Agriculture de Missisquoi

Considérant la demande d'aide financière reçue de la Société d'Agriculture de Missisquoi pour les activités prévues pour 2022;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise une contribution d'un montant de 5 000 \$ versé pour la 197^e édition de l'Exposition Agricole de Bedford qui se tiendra du 11 au 14 août 2022.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-05-138

Demande d'autorisation vente de boissons alcoolisées – Société de l'Agriculture de Missisquoi

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) de vendre et servir des boissons alcoolisées lors des événements suivants :

- Courses de tracteurs à gazon : samedi, 9 juillet 2022;
- Exposition agricole : du 11 au 14 août 2022.

ADOPTÉE

22-05-139

Demande d'autorisation de fermeture de rues – Société de l'Agriculture de Missisquoi

Considérant que la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) tiendra l'Exposition agricole de Bedford du 11 au 14 août 2022 et tiendra sa parade dans les rues jeudi le 11 août 2022 ;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise à la Société d'Agriculture de Missisquoi le droit de passage dans les rues de la Ville de Bedford pour la parade annuelle de l'Exposition agricole de Bedford devant avoir lieu jeudi le 11 août 2022 dès 18h30.

Que ce conseil autorise également la fermeture de certaines rues et de soutenir l'interdiction de stationner sur la rue Principale pour la durée de ladite parade.

ADOPTÉE

22-05-140

Demande d'utilisation d'équipements incendie – Société de l'Agriculture de Missisquoi

Considérant la demande de la Société d'Agriculture de Missisquoi (SAM) pour l'utilisation d'équipements incendie lors de l'Exposition agricole de Bedford qui se tiendra du 11 au 14 août 2022 et lors des courses de tracteurs à gazon du 9 juillet 2022;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil mandate le directeur général afin de déterminer avec la Société d'Agriculture de Missisquoi les besoins en équipements et en ressources du service de sécurité incendie lors de la tenue de l'Exposition agricole de Bedford.

ADOPTÉE

22-05-141

Autorisation gratuité – Local Centre Georges-Perron – centre de main-d’œuvre OPEX

Considérant que le centre de main-d’œuvre OPEX est un organisme communautaire de réinsertion socio-professionnelle qui accompagne la clientèle dans une démarche de recherche d’emploi/retour aux études;

Considérant que cet organisme dessert la région de Brome-Missisquoi et offre des services bénéficiant à la communauté et aux entreprises locales;

Considérant que le centre de main-d’œuvre OPEX a déposé une demande de gratuité de local au Centre Georges-Perron pour effectuer des rencontres en fonction de la disponibilité d’un espace de bureau pour effectuer des rencontres;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise le centre de main-d’œuvre OPEX à utiliser un bureau au Centre Georges-Perron en fonction de la disponibilité de ce bureau, et ce sans frais.

ADOPTÉE

22-05-142

Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement 714-22-1 - Bibliothèque

Considérant le projet de règlement 714-22-1 concernant la bibliothèque municipale Léon-Maurice-Côté;

La conseillère Mona Beaulac donne avis de motion, conformément à la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), à l’effet qu’un projet de règlement 714-22-1 concernant la bibliothèque municipale Léon-Maurice Côté sera adopté lors d’une séance subséquente du Conseil, abrogeant et remplaçant le règlement 714-19-1.

La conseillère présente le projet de règlement au public dont copie a été remise à tous les membres du conseil conformément à la loi.

ADOPTÉE

22-05-143

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 699-22-23

La conseillère Marie-Josée Lamothe donne un avis de motion qu’elle, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l’adoption du règlement 699-22-23 amendement le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin de modifier les usages autorisés dans la zone RX-1 pour la réalisation du projet Héritage.

Cette même conseillère dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement 699-22-23 amendement le règlement 699-11 intitulé Règlement sur le zonage, afin de modifier les usages autorisés dans la zone RX-1 pour la réalisation du projet Héritage »

ADOPTÉE

22-05-144

Demande d’autorisation auprès de la Commission de toponymie du Québec pour nommer deux nouvelles rues dans le projet domiciliaire – Château d’Eau

Considérant que la phase 2 du projet domiciliaire du Château d’Eau est en construction et que les lots 6 479 262 et 6 479 263 sont des voies publiques, ce qui nécessite la création de deux (2) nouvelles rues;

Considérant qu'à cet effet, deux (2) nouvelles dénominations doivent être déterminées concernant ces rues;

Considérant qu'il y aura lieu de soumettre les noms de rue souhaités par résolution du conseil municipal à la Commission de toponymie du Québec pour approbation par cet organisme;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise la dénomination des rues suivantes sur son territoire :

- Rue des Mésanges;
- Rue du Cardinal.

De faire parvenir cette résolution à la Commission de toponymie du Québec pour l'officialisation des noms.

ADOPTÉE

22-05-145

Dérogation mineure – 162 à 168 rue de l'Église - lotissement

Considérant le plan de lotissement préparé par Éric Denicourt, arpenteur-géomètre, de son dossier 24953, minute 38337;

Considérant le projet de construction préparé par ST Architectes, proposition 1, daté du 10 janvier 2022;

Considérant la demande soumise pour le lotissement d'un terrain d'une largeur sur la rue de 8.07 mètres;

Considérant que le bâtiment à construire sur la parcelle #2 aurait une marge arrière de 2.29 mètres;

Considérant que la largeur minimale du règlement de lotissement 700-11 est de 30 mètres;

Considérant que la marge arrière de la zone RB-4 est de 7.6 mètres;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil, tel que recommandé par le CCU, accepte la demande de lotissement avec un frontage de 8.07 mètres et avec un bâtiment localisé à 2.29 mètres de la ligne arrière à la condition suivante :

- Le promoteur devra conserver tous les arbres matures d'un diamètre de tronc de 3 centimètres et plus. Advenant l'impossibilité de conserver un arbre, celui-ci devra être remplacé au ratio de 1 pour 1.

ADOPTÉE

22-05-146

Demande de PIIA – 1 rue Rivière – Remplacement de fenêtres et galerie arrière

Considérant la demande soumise de remplacer 12 fenêtres sur l'immeuble;

Considérant que les fenêtres proposées seraient de type guillotine;

Considérant que les fenêtres existantes actuelles présentent des carreaux;

Considérant que le CCU juge que la conservation des carreaux serait préférable;

Considérant que le propriétaire prévoit l'installation d'une galerie de bois traité avec des barreaux de galerie noirs à l'arrière de l'immeuble;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil accepte, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA, en permettant le remplacement des fenêtres, conditionnellement que celles-ci soient de type guillotine avec des carreaux et de permettre la construction de la galerie de bois traité avec barreaux de métal noirs à l'arrière de l'immeuble.

ADOPTÉE

22-05-147

Demande de PIIA – 15 rue Du Pont – Affichage vitrine occupant 100% de la surface vitrée

Considérant la demande soumise afin de couvrir l'entièreté d'une vitrine d'un immeuble commercial;

Considérant que le règlement de zonage permet de couvrir jusqu'à 10% d'une vitrine;

Considérant que de permettre ce type d'affichage dénaturerait l'affichage du secteur centre-ville;

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil refuse, tel que recommandé par le CCU, la demande et que le propriétaire retire ou rende conforme son affichage sur vitrine sans délais.

ADOPTÉE

22-05-148

Demande de PIIA – 110 rue Rivière – Affichage sur mur

Considérant la demande soumise pour l'installation d'affiches de métal brossé, installées en quadrillage;

Considérant que l'uniformité de l'affichage devra être conservé en tout temps, afin de ne pas créer de trou vide dans le quadrillage;

Considérant que l'affichage proposé est de qualité et uniforme;

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil, tel que recommandé par le CCU, accorde la demande d'affichage, conditionnel à ce que :

- l'affichage soit uniforme en tout temps, en ajoutant au besoin une enseigne vide de constitution identique aux enseignes voisines afin de ne pas créer de trou dans le quadrillage advenant le départ d'une entreprise du groupe;
- la couleur de l'affichage soit seulement dans les teintes de blanc, gris et/ou noir.

ADOPTÉE

22-05-149

Autorisation de paiement Kalitech

Considérant que la ville de Bedford a décidé de se prévaloir de 2 unités de traverse de piétons lumineuses pour assurer la sécurité des citoyens et des touristes ;

Considérant qu'une de ces unités est installée au coin des rues Cyr et Campbell et que l'autre unité sera installée à un endroit à être déterminé;

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement de la facture 28417 de la compagnie Kalitec signalisation au montant de 13 291,11 \$, taxes incluses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-05-150

Autorisation de paiement Tetra Tech

Considérant que la ville de Bedford a octroyé un contrat au montant de 58 650 \$ plus les taxes applicables à la firme Tetra Tech pour la surveillance des travaux du projet domiciliaire Château d'Eau – Phase 2;

Considérant qu'il est prévu au protocole d'entente que ces travaux sont remboursés à la Ville par le promoteur;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement de la facture 60752401 au montant de 28 743,73\$ taxes incluses.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-05-151

Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 179 550.23 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 29 avril 2022.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

22-05-152

Autorisation événement – Truck n roll en coeur

Considérant que l'événement Truck N Roll en Coeur aura lieu à Bedford les 26, 27 et 28 août 2022 et que la tenue d'un tel événement requiert la coordination de plusieurs secteurs et services de la Ville de Bedford;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

22-05-152
(suite)

Que ce conseil autorise la fermeture des rues de l'Église et Principale et de soutenir l'interdiction de stationner sur la rue Principale durant la parade devant être tenue le vendredi 26 août dès 18h30.

Que ce conseil autorise l'accès aux salles de toilettes du Centre Communautaire Georges-Perron, à sa salle de karaté, ainsi que l'utilisation des douches de l'aréna pour les participants venant de l'extérieur, et ce gratuitement.

Que ce conseil autorise le service et la vente de boissons alcoolisées lors des événements tenus les 26, 27 et 28 août sur le terrain de la SAM.

Que ce conseil mandate le directeur général afin de déterminer avec les organisateurs du Truck N Roll en cœur les besoins en équipements et en ressources du service de sécurité incendie lors de la tenue de l'évènement devant avoir lieu du 26 au 28 août 2022.

ADOPTÉE

22-05-153

Autorisation de signature pour le Programme de soutien aux politiques familiales municipales

Attendu que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

Attendu que la Ville de Bedford a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Attendu que la Ville de Bedford désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise monsieur Richard Joyal, directeur général, à signer au nom de la Ville de Bedford tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022.

Que ce conseil confirme que madame Mona Beaulac est l'élue responsable des questions familiales.

ADOPTÉE

N.M.

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

L'ordre du jour de la séance a été publié le vendredi 29 avril sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

22-05-154

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 20h07.

ADOPTÉE

Claude Dubois, Maire

Richard Joyal, Directeur général et secrétaire-trésorier